Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240307-2024_025_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	**Renouvellement de la convention de partenariat entre la ville de Gex et l'association documentaire sur grand écran affiliés à 7ème réseau *(8.9)***
Service :	*Culture, Évènements et Associations (NK)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales, et notamment le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la Ville est membre,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021_035_DEL en date du 12 avril 2021, approuvant la convention de partenariat, ainsi que l'adhésion à l'association Documentaire sur Grand Écran affiliée à 7ème Réseau,

VU la convention avec 7ème Réseau en annexe,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent de renouveler l'adhésion au 7ème Réseau dans le cadre de la programmation de documentaires au cinéma municipal Le Patio pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir les modalités du partenariat entre la Ville de Gex pour le cinéma municipal Le Patio et le 7ème Réseau pour l'année 2024,

DÉCIDE

- **DE SIGNER** la nouvelle convention de partenariat entre la Ville de Gex pour le cinéma municipal Le Patio et le 7ème Réseau, renouvelant ainsi l'adhésion pour l'année 2024.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 07 mars 2024.
Le Maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX 01170

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 08 mars 2024, publiée sur le site internet de la ville le 08 mars 2024.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)